

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC587

présenté par
M. Raux, rapporteur**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	800 000	0
Jeunesse et vie associative	0	800 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	800 000	800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le manque de maîtres-nageurs est inquiétant. La pénurie en la matière n'est pas sans lien avec la pandémie de covid-19 : selon la Fédération des maîtres-nageurs sauveteurs (FMNS), elle a entraîné de nombreuses annulations de formations pour les apprentis maîtres-nageurs et, de ce fait, une diminution du nombre de personnes qualifiées pour exercer ces fonctions durant les trois derniers étés. Toutefois, l'un des principaux freins est d'ordre financier. Les coûts engagés pour suivre la formation varient entre 4 000 et 9 000 euros.

La Fédération française de natation estime à 5 000 le nombre de postes vacants. Ce sont autant de professionnels qui manquent pour assurer la sécurité des baigneurs et l'enseignement de la natation. Entre 2015 et 2021, le nombre de noyades, quant à lui, a augmenté de 20 %. La situation est

suffisamment sérieuse pour que des états généraux de l'encadrement et de la surveillance dans la filière aquatique aient été convoqués.

À défaut de pouvoir recruter rapidement des maîtres-nageurs sauveteurs, il convient d'encourager les jeunes à passer le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), un degré de qualification plus bas mais qui permet de sauver des vies. Le BNSSA permet en effet de surveiller des plages publiques ou privées, des piscines privées et d'assister les maîtres-nageurs sauveteurs. Il faudrait donc rendre gratuite la formation. Compte tenu des prix constatés, une enveloppe de 800 000 euros permettrait de former gratuitement environ 4 000 titulaires du BNSSA.

Pour financer cette mesure, le rapporteur pour avis propose de transférer 800 000 euros de l'action 06 *Service national universel* du programme 163 *Jeunesse et vie associative* vers l'action 01 *Promotion du sport pour le plus grand nombre* du programme 219 *Sport*.